Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 060-216004051-20261028-DEL2026_63-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT
CANTON DE NOGENT SUR OISE

Séance du 28 octobre 2026

Nombre de membres

En exercice	Quorum	Présents	Votants
19	10	14	18

Date de la convocation
22 octobre 2026
Date d'affichage de la convocation
23 octobre 2026
Numéro de la présente délibération
DEL2026_63

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Monchy Saint-Eloi

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Romain DECORDE, Maire.

Etaient présents : M. Romain DECORDE, Mme Élisabeth FREITAS, M. Gilles TARDIF, Mme Dalila LARBI, M. Hervé LEGROS, M. Maxime TESTART, M. André GHERARDI, Jean-Luc BIONNE, Mme Samira DARDIKH, Mme Aurore LEONE, Mme Chloé PLESSIER, Mme Martine DUBUISSON, Mme Justine FELIX, M. Aloïs CLAVIER

Etaient absents :
M. Daniel FRANCOIS (pouvoir donné à M. Gilles TARDIF), Mme Florence GUERLESQUIN (pouvoir donné à Mme Dalila LARBI), M. David PARENT (pouvoir donné à M. Romain DECORDE), M. Alain BOUCHER (pouvoir donné à Mme Justine FELIX), Mme Erine BOSINO

Mme Aurore LEONE est élue secrétaire de séance.

Objet : Autorisation donnée au Maire de signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et de groupement de commandes pour la réalisation de travaux de requalification de la rue de la République de Monchy avec la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée (CCLVD)

La Communauté de Communes du Liancourtois a approuvé son schéma directeur des modes actifs le 3 juillet 2022. Sur la commune de Monchy Saint-Eloi, la rue de la République entre le giratoire et l'angle de la rue Raymond Maillet a été classée comme appartenant au réseau structurant à fort enjeux. La réalisation d'une voie verte attenante à la voirie existante a été approuvée.

Mise en ligne le : 13/11/2026 16:19 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Romain DECORDE Maire
https://www.intramuros.org/monchy-saint-eloi/documents_administratifs/87286

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 060-216004051-20261028-DEL2026_63-DE

Dans le même temps, et dans une logique de valorisation de son entrée de ville, la commune de Monchy Saint-Eloi souhaite réaliser des travaux de requalification de la rue de la République, avec notamment la reprise du tapis d'enrobé et des bordurations.

Compte tenu de la nature de l'opération, des travaux engagés concomitamment par la CCLVD ses enjeux techniques et financiers, et de la nécessité d'assurer une gestion coordonnée des travaux, la Commune souhaite confier à la CCLVD, par la présente convention, un mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux évoqués ci-avant.

Dans ce cadre, il paraît judicieux de constituer un groupement de commandes entre la commune de Monchy Saint-Eloi et la Communauté de communes du Liancourtois afin de coordonner les études et les travaux et d'avoir une cohérence entre les différents travaux réalisés.

L'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics permet en son article 28 de constituer des groupements de commandes entre acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés. Une convention constitutive du groupement, signée entre les parties, définit les règles de fonctionnement du groupement. Elle peut confier à l'un ou plusieurs de ses membres la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution des marchés publics au nom et pour le compte des autres membres.

Lorsque la passation et l'exécution d'un marché public sont menées conjointement dans leur intégralité au nom et pour le compte de tous les acheteurs concernés, ceux-ci sont solidairement responsables de l'exécution des obligations qui leur incombent.

Cette forme du groupement de commandes serait privilégiée afin de laisser à chaque collectivité le management quotidien de ses contrats par ses effectifs propres. Elle permet également de conserver une grande autonomie de gestion.

Cette autonomie et indépendance de chacun des membres du groupement restera également préservée dans la définition des besoins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

contre	abstentions	pour	Votants
0	0	18	18

- **DELEGUE** le suivi des travaux sur la rue de la République entre le giratoire et le carrefour avec la rue Raymond Maillet à la communauté de communes du liancourtois- la Vallée dorée,
- **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Monchy Saint-Eloi et la communauté de communes du liancourtois - la Vallée Dorée pour la conclusion de travaux liés à la requalification de la rue de la République à Monchy Saint-Eloi entre le giratoire et le carrefour avec la rue Raymond Maillet,

Mise en ligne le : 13/11/2026 16:19 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Romain DECORDE Maire
https://www.intramuros.org/monchy-saint-eloi/documents_administratifs/87286

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 060-216004051-20261028-DEL2026_63-DE

- **APPROUVE** l'adhésion au groupement de commandes,
- **APPROUVE** le choix de la Communauté de communes du Liancourtois en qualité de coordonnateur mandataire,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- **DESIGNE** deux représentants au sein de la commission d'appel d'offre qui siègeront en commission ad hoc à savoir **M. Gilles TARDIF et M. Romain DECORDE,**
- **AUTORISE** le Maire à engager les procédures de consultation nécessaires à la réalisation des aménagements et signer les marchés ainsi et les documents s'y rapportant,
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
à Monchy Saint-Eloi, le 29 octobre 2026

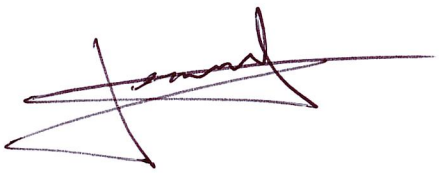
La secrétaire de séance

Aurore LEONE



Le maire

Romain DECORDE



Mise en ligne le : 13/11/2026 16:19 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Romain DECORDE Maire
https://www.intramuros.org/monchy-saint-eloi/documents_administratifs/87286